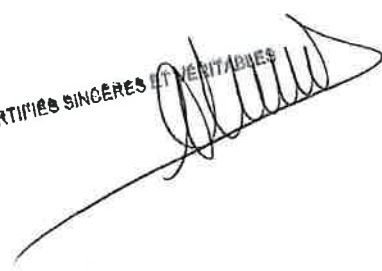


20 rue Paul Bert
92100 Boulogne-Billancourt
T. 01 78 16 43 80 - F. 01 78 16 43 89
contact@cabinet-fipar.fr
www.cabinet-fipar.fr

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CERTIFIÉS SINCÈRES ET VÉRITABLES



CHATEAU-GAILLARD BOURG-EN-BRESSE ANNECY BOULOGNE-BILLANCOURT VERSAILLES

Siège social : 120 rue de la Outarde • Z.A. en Beauvoir • 01500 Château-Gaillard
SAS au capital de 1 000 000 € • RCS Bourg-en-Bresse 491 546 198 APE 6920Z • N° TVA INTRA : FR 83 491 546 198
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	263 333,34		263 333,34	
	Montant net du chiffre d'affaires	263 333,34		263 333,34	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				263 333,34	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 167,01	18 132,21
	Impôts, taxes et versements assimilés				39 936,00
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			157 770,89	63 826,24
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				162 937,90	121 894,45
RESULTAT D'EXPLOITATION				100 395,44	(121 894,45)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		100 395,44	(121 894,45)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		1,00
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			1,00
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	62 031,36	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		62 031,36	
RESULTAT FINANCIER		(62 031,36)	1,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		38 364,08	(121 893,45)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		263 333,34	1,00
TOTAL DES CHARGES		224 969,26	121 894,45
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 364,08	(121 893,45)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

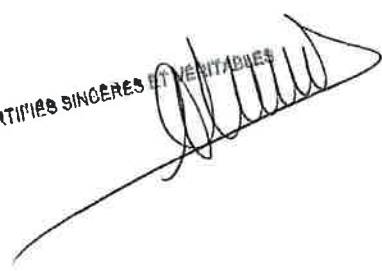
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

20 rue Paul Bert
92100 Boulogne-Billancourt
T. 01 78 16 43 80 • F. 01 78 16 43 89
contact@cabinet-fipar.fr
www.cabinet-fipar.fr

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CERTIFIÉS SINCÈRES ET VÉRITABLES



CHATEAU-GAILLARD BOURG-EN-BRESSE ANNECY BOULOGNE-BILLANCOURT VERSAILLES

Siège social : 120 rue de la Outarde • Z.A. en Beauvoir • 01500 Château-Gaillard
SAS au capital de 1 000 000 € • RCS Bourg-en-Bresse 491 546 198 APE 6920Z • N° TVA INTRA : FR 83 491 546 198
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	425 000,00		425 000,00	425 000,00
ACTIF CIRCULANT	Constructions	1 275 000,00	145 208,33	1 129 791,67	1 193 541,67
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 970 379,46	94 097,13	1 876 282,33	9 387,76
	Immobilisations en cours				1 770 045,13
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	3 670 379,46	239 305,46	3 431 074,00	3 397 974,56
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	67 488,14		67 488,14	81 329,42
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	414 182,65		414 182,65	290 537,38
	Charges constatées d'avance				310,92
	TOTAL (III)	481 670,79		481 670,79	372 177,72
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 152 050,25	239 305,46	3 912 744,79	3 770 152,28

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 500,00	1 500,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(377 075,19)	(255 181,74)
	Résultat de l'exercice	38 364,08	(121 893,45)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(337 211,11)	(375 575,19)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 932 031,36	3 765 124,59
	Emprunts et dettes financières divers (3)	93 796,33	93 796,33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 144,13	104 162,46
	Dettes fiscales et sociales	25 000,00	25 000,00
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	167 984,08	157 644,09
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	4 249 955,90	4 145 727,47
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 912 744,79	3 770 152,28
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	38 364,08	(121 893,45)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	439 362,63	380 602,88
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

A.L. IMMOBILIER
Société civile immobilière
Au capital de 1.500 euros
17, rue des Amériques
94370 Sucy-en-Brie
881 586 572 R.C.S PARIS

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept à 16 heures 15, au siège social,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Gérante.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Sandra FERNANDES-ALVES, préside la séance en qualité de Gérante de la Société (la « **Présidente** »).

La Présidente constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts composant le capital social de la Société, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocations à l'Assemblée ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion de la gérante sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L.612-5 du Code du commerce ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Puis, la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et quitus à la gérante ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions règlementées prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce ;
- Pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

La Présidente donne alors lecture du rapport de gestion et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérante, **approuve** les comptes annuels ; à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle **donne** à la gérante, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, sur la proposition de la gérante, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice de 38.364,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	38.364,08 €
------------------------------	-------------

En totalité au compte « Report à nouveau » qui est ramené de (377.075.19€) à (338.711,11€)	
--	--

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons, s'agissant du troisième exercice, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées prévues à l'article 612-5 du Code de commerce

L'Assemblée générale **prend acte** qu'aucune convention de la nature de celles visées par l'article 612-5 du Code de Commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en découlant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour sur lequel l'Assemblée a été convoquée étant épuisé, la Présidente invite enfin les associés présents à formuler toutes les questions ou observations que ceux-ci souhaiteraient voir consignées au procès-verbal de la présente assemblée.

En l'absence de question ou à l'issue des échanges, la Présidente constatant que plus personne ne demandant la parole, remercie les associés de leur présence et déclare la séance levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante.



La Gérante
Sandra FERNANDES-ALVES